

d'un article dû à la plume de M. Wellington Jeffers, le rédacteur financier du *Globe and Mail*, qui a paru dans le numéro du 18 juillet 1946:

Je mentionne la situation mondiale, car on estime que la production mondiale en 1946 sera de 7.3 millions de tonnes courtes inférieure à la moyenne de 1935-1939 et de 750,000 tonnes inférieure à celle de 1945.

Et plus loin:

Un accroissement de production d'un million de tonnes ne compense pas la diminution qui se fait sentir dans l'Europe ravagée par la guerre.

On trouvera des chiffres à l'appui de la déclaration de M. Jeffers et de mes propres observations dans le rapport sur le marché du sucre de Lamborn, numéro du 18 juin 1946, ainsi que dans le journal statistique hebdomadaire sur le commerce du sucre de Willett and Gray, qui a paru le 1er août. Ces deux publications font autorité sur le continent américain et elles prouvent d'une façon concluante mes affirmations relativement à la grave pénurie mondiale de sucre. La production de sucre de betterave au Canada est la plus faible depuis 1923, et encore une fois je cite M. Jeffers:

La production du sucre cette année, et surtout de sucre de betteraves, est la plus basse depuis 1923; les régisseurs du sucre en sont à blâmer.

Les Etats-Unis ont beaucoup aidé les producteurs de betteraves et de sucre de betterave; le Canada, par contre, a beaucoup nui aux producteurs de betteraves et de sucre de betterave. On devrait convoquer immédiatement une conférence des producteurs de betteraves à sucre et des raffineurs. On devrait examiner toute cette question et choisir les stimulants propres à inciter les fabricants actuels à fournir une production maximum de sucre de betterave. On devrait également favoriser l'établissement de nouvelles raffineries au Canada, afin d'assurer au pays les approvisionnements nécessaires.

Je ne puis absolument pas m'expliquer l'indifférence des membres de la Chambre et des citoyens canadiens à l'égard de notre approvisionnement de sucre. L'attitude de l'administrateur du sucre à l'endroit des producteurs de betterave est renversante, étant donné la façon dont on traite ces producteurs aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Nous supposons que notre approvisionnement de sucre est assuré. Toutefois, une crise grave est toujours possible et le manque de sucre nous causerait alors de très grands inconvénients. Je me suis efforcé de signaler à la Chambre et à la population du Canada la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons en ce qui concerne le sucre. J'invite le Gouvernement à prendre dès maintenant

des mesures en vue d'empêcher la fermeture de fabriques aussi efficaces que les deux qu'on exploite dans l'Ontario, par exemple. L'une de ces dernières est fermée, et il est à craindre que l'exploitation de l'autre ne cesse bientôt. L'affectation de certaines sommes par le Parlement remédierait à la situation et j'estime que nous devrions recourir à ce moyen avant que nous ayons à nous repentir d'avoir négligé de prendre des mesures à l'égard de l'approvisionnement de sucre du Canada.

(Le crédit est adopté.)

739. Pour pourvoir aux dépenses relatives à la Commission royale enquêtant sur la divulgation de renseignements secrets aux agents d'une puissance étrangère, \$37,000.

M. IRVINE: Monsieur le président, la question que je désire traiter mériterait un examen de plusieurs jours. Je fais cette remarque en vue de souligner l'importance du sujet, étant donné que je devrai me contenter de quelques minutes pour mon exposé.

Je désire porter à l'attention du ministre et du comité une question ou deux qui se rattachent directement aux libertés civiles des citoyens canadiens. Elles ont trait à la commission royale Taschereau-Kellock. Nous devrions savoir à l'heure actuelle,—ce qu'on ne nous a jamais dit,—si cette commission a été chargée de faire enquête sur les prétendues accusations d'espionnage portées par M. Gouzenko, ou si cet organisme avait l'autorité d'un tribunal et pouvait rendre jugement. Je n'entends pas retarder les délibérations du comité en donnant lecture de la liste des fonctions attribuées à la commission. Les honorables députés n'ont qu'à s'y reporter pour constater que rien n'indique qu'elle était revêtue du pouvoir de juger les particuliers dont elle a cru nécessaire de vérifier les allées et venues.

Dans le cas de M. Shugar,—comme nous ne disposons que de peu de temps, je limiterai mes critiques à ce seul cas,—la commission a en quelque sorte rendu son jugement avant même que cet homme ait été accusé, ce qui a placé celui-ci dans une situation très désavantageuse. Il a été congédié de son poste, principalement, je crois, à la suite du rapport de la commission. Voilà un point sur lequel je désire que le ministre nous donne des éclaircissements, s'il le peut. Pour quelle raison précise a-t-on remercié M. Shugar de ses services?

J'ai ici une copie d'une lettre adressée à M. Shugar par le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en date du 19 juillet 1946. Voici:

La lettre que vous avez écrite à M. Morrell, le 17 juillet, afin de lui demander les raisons pour lesquelles on vous a informé que vos services n'étaient plus requis au ministère, m'a été remise avec prière d'y répondre.